ARCOLIB
ORGANISME DE GESTION AGRÉÉ AU SERVICE DES ARTISANS, COMMERÇANTS ET PROFESSIONS LIBÉRALES
www.arcolib.fr

NOM : _____

PRÉNOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____

VILLE : _____

NUMÉRO D'ADHÉRENT :

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

DESTINÉS À ARCOLIB => À joindre OBLIGATOIREMENT à la déclaration n° 2035

Afin de bénéficier de la non-majoration de 15% de vos revenus libéraux 2021, nous vous rappelons que vous devez communiquer à ARCOLIB, préalablement à sa télétransmission à la DGFiP par nos soins, votre déclaration n°2035 accompagnée de l'ensemble des éléments demandés par la présente.

- ☐ Copie de votre récapitulatif annuel de comptabilité (ou balance générale) + 1 mois de comptabilité (ou l'ensemble de la comptabilité en cas de sélection à l'Examen Périodique de Sincérité)
- ☐ Copie de l'attestation FEC (en cas d'utilisation d'un logiciel comptable)
- ☐ Copie de la notification provisionnelle d'URSSAF/SSI, sécurité sociale des artistes auteurs
- ☐ Copie de la notification de régularisation d'URSSAF/SSI, sécurité sociale des artistes auteurs
- ☐ Copies des avis d'échéance URSSAF/SSI, sécurité sociale des artistes auteurs
- ☐ Copie du relevé SNIR (pour les professions médicales et paramédicales)
- ☐ Copies des attestations de déductibilité « MADELIN »
- ☐ Copie du relevé bancaire au 31 Décembre de l'année
- ☐ Copie de la CA12 (réel simplifié) ou des CA3 (réel normal) pour les assujettis à TVA (si non déjà fournies au cours de l'année)

Si vous relevez du régime Micro-BNC ou Traitements et Salaires, merci de nous communiquer une copie de votre déclaration n° 2042 et 2042 C-Pro, accompagnée **des copies** des annexes professionnelles.

RENSEIGNEMENTS DIVERS et FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Nous vous remercions de nous préciser toutes observations utiles, notamment :
- concernant l'absence, l'importance ou l'évolution de certains postes,
- un changement de coordonnées, de statut, de modalités d'exercice de votre activité…

2021 : Avez-vous perçu des aides COVID ? ☐ **OUI** ☐ **NON**

Montants payés durant l'année au titre des COTISATIONS SOCIALES OBLIGATOIRES [OGBNC03]

URSSAF / SSI (AF, maladie & CSG)	Provisionnelle (_____ €) + Régularisations (_____ €) = _____ € *				
dont Allocations Familiales & Maladie :	_____ €				
dont CSG déductible :		_____ €			
dont CSG-CRDS non déductibles :			_____ €		
dont CFP (Formation Professionnelle) :				_____ €	
dont CURPS (Prof. médicales & paramédic.) :					_____ €
VIEILLESSE :	_____ €				
+ TOTAUX à contrôler avec les lignes de la 2035-A **=**	_____ €	_____ €	_____ €	_____ €	_____ €
	Ligne 25-BT Charges Soc. OBLIGAT.	Ligne 14 CSG Déductible	Hors 2035 Prélèvements personnels	Ligne 13 Autres impôts	Ligne 29 Cotisations Synd. et Pro

	MONTANTS RÉELLEMENT PAYÉS ET/OU REMBOURSÉS	
	URSSAF / SSI (Allocations Familiales, maladie & CSG)	**VIEILLESSE**
Janvier	€	€
Février	€	€
Mars	€	€
Avril	€	€
Mai	€	€
Juin	€	€
Juillet	€	€
Août	€	€
Septembre	€	€
Octobre	€	€
Novembre	€	€
Décembre	€	€
Total	€ **	€

*** Montant TOTAL des bordereaux URSSAF/SSI :** _____ €
**** Montant TOTAL réellement PAYÉ :** _____ €

En cas d'écart, n'hésitez pas à nous contacter (Tél. 02 23 300 600)

COTISATIONS SOCIALES FACULTATIVES [OGBNC03]

Admises en déduction uniquement si vous êtes à jour dans le paiement de vos cotisations obligatoires
ET si votre contrat est désigné « LOI MADELIN » [Article 154 bis du CGI]

MONTANTS PAYÉS	MONTANTS DÉDUCTIBLES (Attestations de déductibilité)
_____ €	_____ €
À contrôler avec votre comptabilité	À déduire en ligne 25-BZ Charges Sociales Facultatives
Si écart : à mettre en « autres sorties » sur Balance de Trésorerie (page 4)	

ARCOLIB
ORGANISME DE GESTION AGRÉÉ AU SERVICE DES AGRICULTEURS, ARTISANS, COMMERÇANTS ET PROFESSIONS LIBÉRALES
www.arcolib.fr

DÉTAILS DES POSTES

(OGBNC02, OGBNC03 et OGBNC08)

* Détails à joindre OBLIGATOIREMENT en annexe à la 2035 (natures et montants)

GAINS DIVERS * (ligne 6) : _____

PETIT OUTILLAGE (ligne 19) : _____

AUTRES FRAIS DIVERS DE GESTION (ligne 30) : _____

PERTES DIVERSES * (ligne 32) : _____

DIVERS À RÉINTÉGRER * (ligne 36) : _____

DIVERS À DÉDUIRE * (ligne 43) : _____

Ligne 23 : FRAIS DE VOITURE [OGBNC03]

*[Ne vous concerne **pas** si vous avez opté pour le barème kilométrique : **Complétez alors le TABLEAU 7 de la 2035-B]***

	Montant total	Part Privée	À réintégrer
LOYERS / AMORTISSEMENTS	_____ € (A)		
DONT part non-déductible *(si véhicule de tourisme : plafonnement de la base amortissable : - Véhicule acquis avant 2017 : 18 300 € ou 9 900 € (+200 g/CO²/km) - Véhicule acquis depuis 2017 : 30 000 €, 20 300 €, 18 300 € ou 9 900 € selon taux de CO²*			_____ € (B)
DONT usage privé (A - B)	_____ € (A-B)	_____ % privés =	_____ €
CARBURANT	_____ €	_____ % privés =	_____ €
ENTRETIEN et RÉPARATIONS	_____ €	_____ % privés =	_____ €
ASSURANCE	_____ €	_____ % privés =	_____ €
AUTRES (à préciser _____)	_____ €	_____ % privés =	_____ €
TOTAL LIGNE 23 + amortissements	_____ €		
INTÉRÊTS D'EMPRUNT VOITURE	_____ €	_____ % privés =	_____ €
MOINS-VALUE SUR VOITURE	_____ €	_____ % privés =	_____ €
=> Réintégration effectuée en ligne 36 de la page 2035-B			_____ €
			À déduire
PLUS-VALUE (non exonérée) sur vente de la voiture	_____ €	_____ % privés =	_____ €
=> Déduction effectuée en ligne 43 de la page 2035-B			_____ €

BALANCE DE TRÉSORERIE [OGBNC04]

ENTRÉES		SORTIES	
A - INFORMATIONS EXTRAITES DE LA 2035			
- Recettes ligne 7 AG de la 2035	_____ €	- Dépenses ligne 33 BR de la 2035	_____ €
- TVA sur les recettes ligne CX 2035 (1)	_____ €	- TVA sur les dépenses ligne CY 2035 (1)	_____ €
B - RETRAITEMENTS DE LA 2035			
- Frais forfaitaires : - Indem. Kilom.	_____ €		
- Autres	_____ €		
- SCM : Quote-part des frais SCM ventilés dans les dépenses	_____ €	- Versements effectués à la SCM	_____ €
- Si option " Créances-dettes " : - Réajustement des dettes	_____ €	- Réajustement des créances	_____ €
C - MOUVEMENTS PATRIMONIAUX			
- Apports Personnels (3)	_____ €	- Prélèvements Personnels (4)	_____ €
- Ventes d'immobilisations	_____ €	- Acquisitions d'immobilisations	_____ €
- TVA sur ventes d'immobilisations (1)	_____ €	- TVA sur achats d'immobilisations (1)	_____ €
- Emprunt contracté	_____ €	- Remboursement emprunt (capital)	_____ €
		- TVA payée durant l'exercice (1)	_____ €
- Autres (à préciser)	_____ €	- Autres (à préciser)	_____ €
D - SOLDES COMPTABLES DES COMPTES PROFESSIONNELS (2)			
Au 01.01.20_____		Au 31.12.20_____	
- Banque 1 :	_____ €	- Banque 1 :	_____ €
- Banque 2 :	_____ €	- Banque 2 :	_____ €
- Caisse :	_____ €	- Caisse :	_____ €
TOTAL DES ENTRÉES	_____ €	**TOTAL DES SORTIES**	_____ €

CONTRÔLE : TOTAL DES ENTRÉES = TOTAL DES SORTIES

IMPORTANT : Un même renseignement ne doit pas figurer sur deux lignes différentes

(1) Ne concerne que les déclarations établies H.T.
(2) Les sommes à indiquer correspondent aux soldes comptables du livre de "recettes-dépenses" et non aux soldes des relevés bancaires.
(3) Il s'agit des revenus personnels de toute nature (allocations familiales, revenus fonciers, salaires…) encaissés par l'un des comptes professionnels.
(4) Dont les impôts personnels (et non professionnels) payés par les comptes professionnels.

JOINDRE UNE COPIE DU RELEVÉ BANCAIRE PRÉSENTANT LE SOLDE AU 31 DÉCEMBRE DE L'ANNÉE

ÉTAT DE RAPPROCHEMENT BANCAIRE AU 31 DÉCEMBRE DE L'ANNÉE

BANQUE 1 : (nom de la banque) _____

Solde Comptable (1) au 31/12		Recettes Comptabilisées et non créditées		Dépenses Comptabilisées et non débitées		Solde de votre relevé Bancaire au 31/12
_____ €	-	_____ €	+	_____ €	=	_____ €

DETAIL des chèques	
	€
	€
	€
	€
	€
	€
	€
	€
	€
	€
	€
	€
	€
	€
	€
TOTAL	**€**

DETAIL des chèques	
	€
	€
	€
	€
	€
	€
	€
	€
	€
	€
	€
	€
	€
	€
	€
TOTAL	**€**

(1) Le solde comptable au 31/12 doit être identique au solde de la banque figurant sur la balance de trésorerie

ARCOLIB
ORGANISME DE GESTION AGRÉÉ AU SERVICE DES AGRICULTEURS, ARTISANS, COMMERÇANTS ET PROFESSIONS LIBÉRALES
www.arcolib.fr